INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1540-2021 du 15 décembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du Conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, par téléconférence.

****

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 17 décembre 2021 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Frank Pappas, Maire
Madame Annemarie Masson, Conseillère au poste numéro 1
Madame Majorie Boyer, Conseillère au poste numéro 2
Madame Debra Margles, Conseillère au poste numéro 3
Monsieur Alexander Weil, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Alain Leclerc, Conseiller au poste numéro 5
Monsieur Charles Coulson, Conseiller au poste numéro 6

Sont également présents le greffier, Monsieur Luc Lafontaine et la trésorière Madame Nadine Bonneau.

****

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

1 Adoption de l'ordre du jour

2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2021

3 Comptes payés et comptes à payer

4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général

5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

6 Administration

6.1 Adoption du calendrier des séances 2022

6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

6.3 Dépôt du registre annuel de déclarations des dons

6.4 Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes

6.5 Embauche d'agents de sécurité

6.6 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux

6.7 Désignation de représentants – Comité de Sécurité civile et Commission de protection contre l'incendie

6.8 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

6.9 Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel – Demande de réduction de la limite de vitesse sur le chemin Fridolin-Simard

6.10 Commission municipale du Québec – Officialisation du dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023

6.11 Révision de la réglementation d'urbanisme – Mise à jour

7 Urbanisme

7.1 Adoption – Règlement numéro 2021-709 modifiant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité

7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 530, avenue des Pics – Construction d'un bâtiment principal avec des toits dont la pente est inférieure à 5/12

7.3 P.I.I.A. – Lot 5 508 530, avenue des Pics – Construction d'un bâtiment principal

7.4 P.I.I.A. – Lot 5 508 760, 8, avenue de la Corse – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal (ajout d'une véranda)

8 Travaux publics

8.1 Embauche d'un chauffeur-opérateur régulier à temps plein

8.2 Dépôt du rapport des résultats du dossier « Offres d'acquisition biens municipaux 2021-11-182 »

8.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2023)

9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs

9.1 Aucun sujet à traiter

10 Correspondance

11 Deuxième période de questions

12 Autres sujets

13 Levée de la séance

****

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2021-12-187

1. ***ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point « autres sujets » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-188

2. ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021***

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Majorie Boyer, appuyé par Monsieur Alexander Weil et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2021 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-189

3. ***COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER***

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 17 décembre 2021 au montant de 376 381,76 $ dont :

- 334 048,71 $ sont des comptes payés;
- 42 333,05 $ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. ***DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL***

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. ***EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR***

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

6. ***ADMINISTRATION***

2021-12-190 6.1 ***ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2022***

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Madame Annemarie Masson et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2022, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

28 janvier 2022	–	17 h 00	15 juillet 2022	–	17 h 00
18 février 2022	–	17 h 00	19 août 2022	–	17 h 00
18 mars 2022	–	17 h 00	16 septembre 2022	–	17 h 00
22 avril 2022	–	17 h 00	21 octobre 2022	–	17 h 00
20 mai 2022	–	17 h 00	18 novembre 2022	–	17 h 00
17 juin 2022	–	17 h 00	16 décembre 2022	–	17 h 00

DONNE avis public du présent calendrier conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 ***DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL***

Le directeur général dépose, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

6.3 ***DÉPÔT DU REGISTRE ANNUEL DE DÉCLARATIONS DES DONS***

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le greffier dépose le registre annuel de déclarations des dons.

2021-12-191 6.4 ***FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES***

CONSIDÉRANT les prescriptions de la convention collective en vigueur en ce qui concerne les congés fériés, au nombre de six (6) pour la période comprise entre le 24 décembre et le 2 janvier;

CONSIDÉRANT la faible demande pour des services administratifs durant la période des fêtes de fin d'année;

CONSIDÉRANT que les employés concernés (personnel syndiqué et cadre) sont favorables à la fermeture de l'hôtel de ville pour une période de deux (2) semaines et consentent à puiser dans leur banque de vacances quatre (4) jours pour combler les journées non fériées;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

DÉCRÈTE la fermeture de l'hôtel de ville pour la période du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-192 6.5 ***EMBAUCHE D'AGENTS DE SÉCURITÉ***

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'agents de sécurité pour le Service de protection;

CONSIDÉRANT que la responsable du Service de protection recommande l'embauche de Madame Sophie Goyette et de Messieurs Robert Cantin et Jean-Sébastien Monette;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Majorie Boyer, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Madame Sophie Goyette et Messieurs Robert Cantin et Jean-Sébastien Monette en tant que salariés temporaires à titre d'agents de sécurité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-193 6.6 ***NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX***

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Émilie Giroux, Sophie Goyette, Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Alexandre Bélisle, Robert Cantin, Jean-Sébastien Monette et Mathieu Quevillon à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement à ceux-ci :

- SQ 2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;
- Les articles suivants du règlement SQ 04-2012 :
  - Article 7;
  - Article 10;
  - Article 11;
  - Article 12;
  - Article 13;
  - Article 21.1;

AUTORISE les personnes nommées ci-dessus à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

ABROGE toute résolution précédemment adoptée visant à nommer des personnes ou des officiers autorisés à appliquer les règlements indiqués ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-194 6.7 ***DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS – COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE ET COMMISSION DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE***

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des représentants de la Ville d'Estérel pour siéger au comité de Sécurité civile et à la Commission de protection contre l'incendie de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Monsieur Charles Coulson à titre de représentant de la Ville d'Estérel pour siéger au Comité de sécurité civile de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel ainsi que Madame Annemarie Masson à titre de substitut en cas d'absence du représentant;

DÉSIGNE Madame Annemarie Masson et Monsieur Alain Leclerc à titre de représentants de la Ville d'Estérel pour siéger à la Commission de protection contre l'incendie de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel ainsi que Monsieur Alexander Weil à titre de substitut en cas d'absence d'un représentant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.8 ***DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE***

Le directeur général dépose, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19), le rapport annuel sur l'application du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle pour la période du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021.

2021-12-195 6.9 ***AGGLOMÉRATION SAINTE-MARGUERITE—ESTÉREL – DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD***

CONSIDÉRANT que le chemin Fridolin-Simard a été inclus au réseau artériel de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel par le décret numéro 1065-2005;

CONSIDÉRANT que l'article 23 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) prévoit que la compétence relative à la circulation sur les voies artérielles revient à la municipalité centrale, soit la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que le règlement numéro SQ-2019 et ses amendements, adopté par cette municipalité centrale, indique que la limite de vitesse est fixée à 50 km/h pour l'ensemble du chemin Fridolin-Simard;

CONSIDÉRANT que pour une question de sécurité, le Conseil de la Ville d'Estérel désire que cette limite de vitesse soit réduite à 30 km/h;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse d'une partie du chemin de Chertsey qui relie le chemin Fridolin-Simard au chemin Masson, près de la caserne d'incendie, est fixée à 80 km/h, et que le Conseil est d'avis que cette limite est aussi trop élevée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Debra Margles, appuyé par Madame Annemarie Masson et résolu que ce Conseil :

DEMANDE à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de modifier son règlement SQ-2019 afin d'abaisser à 30 km/h la limite de vitesse sur le chemin Fridolin-Simard;

DEMANDE à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson d'étudier la possibilité d'abaisser à 50 km/h la limite de vitesse sur la partie du chemin de Chertsey qui relie le chemin Fridolin-Simard au chemin Masson, près de la caserne d'incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.10 ***COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – OFFICIALISATION DU DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET SUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2021-2023***

Les rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023, produits par la Commission municipale du Québec, sont déposés au livre des délibérations.

6.11 ***RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME – MISE À JOUR***

Monsieur le Maire explique aux citoyens que le Conseil, élu le 7 novembre 2021, étudie la possibilité de poursuivre le travail entrepris par le précédent Conseil en ce qui concerne les règlements d'urbanisme qui sont en processus d'adoption. Il assure que la population sera informée des suites de ce dossier.

7. ***URBANISME***

2021-12-196 7.1 ***ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-709 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-501 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DU COMITÉ***

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville d'Estérel juge opportun de modifier le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité;

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 19 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 2021-709 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 19 novembre 2021 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Frank Pappas, durant la même séance;

CONSIDÉRANT que la séance tenante a lieu à huis clos, tel que prévu par les arrêtés de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les citoyens sont invités à formuler toute question ou commentaire par écrit, tel que le prévoit l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) dès l'ouverture de la séance tenante, conformément aux articles 319 et 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement a été mentionné et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, à l'exception de corrections mineures apportées au texte (sans incidence sur l'objet du règlement);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Charles Coulson, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le règlement numéro 2021-709 modifiant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-197 7.2 ***DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 530, AVENUE DES PICS – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC DES TOITS DONT LA PENTE EST INFÉRIEURE À 5/12***

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2021-0018 pour le lot 5 508 530, sur l'avenue des Pics;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal avec des toits dont la pente est inférieure à 5/12, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU21-1203, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2021-0018 pour la construction d'un bâtiment principal avec des toits dont la pente est inférieure à 5/12 telle que présentée par le requérant;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 1er décembre 2021, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-049;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc qu'elles ont été consultées conformément à la Loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

REÇOIVE la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2021-0018 pour la construction d'un bâtiment principal avec des toits dont la pente est inférieure à 5/12 telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-198 7.3 ***P.I.I.A. – LOT 5 508 530, AVENUE DES PICS – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL***

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 508 530, sur l'avenue des Pics;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan d'architecture;
- plan d'implantation;
- liste des matériaux à être utilisés pour le revêtement extérieur, les portes et fenêtres, le garage et le revêtement de la toiture;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU21-1204, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Monsieur Charles Coulson et résolu que ce Conseil :

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

REÇOIVE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 508 530, sur l'avenue des Pics tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-199 7.4 ***P.I.I.A. – LOT 5 508 760, 8, AVENUE DE LA CORSE – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL (AJOUT D'UNE VÉRANDA)***

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal (ajout d'une véranda) sur le lot 5 508 760, soit le 8, avenue de la Corse;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan d'implantation;
- Plan d'architecture;
- Liste des matériaux à être utilisés pour le revêtement extérieur, les portes et fenêtres et le revêtement de la toiture;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU21-1205, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Monsieur Alain Leclerc et résolu que ce Conseil :

REÇOIVE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal (ajout d'une véranda) sur le lot 5 508 760, soit le 8, avenue de la Corse tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. ***TRAVAUX PUBLICS***

2021-12-200 8.1 ***EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-OPÉRATEUR RÉGULIER À TEMPS PLEIN***

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté les résolutions numéros 2021-05-076 et 2021-07-109 afin d'embaucher Monsieur David Grenier en tant que salarié temporaire à temps plein à titre de chauffeur-opérateur, échelon 2;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT la démission effective au 4 décembre 2021 d'un chauffeur-opérateur régulier à temps plein;

CONSIDÉRANT que le directeur général et le chef d'équipe sont satisfaits du travail effectué par Monsieur David Grenier et recommandent son embauche;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Annemarie Masson, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur David Grenier en tant que salarié régulier à temps plein à titre de chauffeur-opérateur, échelon 2, le salarié bénéficiant de tous les avantages de la convention collective en vigueur, et ce, rétroactivement au 5 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 ***DÉPÔT DU RAPPORT DES RÉSULTATS DU DOSSIER « OFFRES D'ACQUISITION BIENS MUNICIPAUX 2021-11-182 »***

Le rapport des résultats du dossier « offres d'acquisition biens municipaux 2021-11-182 » est déposé au livre des délibérations.

2021-12-201 8.3 ***PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ-2023)***

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions du coût des travaux admissibles;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2021-07-112 adoptée le 16 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. ***HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS***

9.1 Aucun sujet à traiter

10. ***CORRESPONDANCE***

11. ***DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS***

12. ***AUTRES SUJETS***

2021-12-202 13. ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

Il est proposé par Monsieur Alain Leclerc, appuyé par Madame Majorie Boyer et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 18 h 36, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Frank Pappas
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Greffier

Je, Frank Pappas, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Liste des comptes payés
Au 17 décembre 2021

Ville d'Estérel

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Luc Latreille (Remb. dépôt de garantie)	25-11-2021	11357	500.00 $
Sébastien Blanchet (Remb. dépôt de garantie)	25-11-2021	11358	500.00 $
Camions Excellence Peterbilt inc.	25-11-2021	11359	11 288.46 $
Club Auto-Neige Blizard	25-11-2021	11360	500.00 $
Globocam (Montréal) inc.	25-11-2021	11361	258 828.26 $
Sophie Goyette	25-11-2021	11362	240.00 $
Joëlle Montpetit	25-11-2021	11363	630.00 $
Julie Leclerc	25-11-2021	11364	253.75 $
Machineries Forget	25-11-2021	11365	2 037.19 $
Maison des jeunes de Sainte-Adèle	25-11-2021	11366	500.00 $
MuniConseil Avocats	25-11-2021	11367	1 149.75 $
DLL Mont-Tremblant	25-11-2021	11368	938.96 $
Gabriel Bitton (Remb. dépôt de garantie)	10-12-2021	11369	500.00 $
Karine Sebbag & Steve Perez (Remb. Taxes)	10-12-2021	11370	503.65 $
Valérie & Olivier Tolila (Remb. dépôt de garantie)	10-12-2021	11371	500.00 $
Aquatech Soc. de gestion de l'eau inc.	10-12-2021	11372	1 678.27 $
Réjean Charron	10-12-2021	11373	1 005.00 $
GLS	10-12-2021	11374	20.86 $
Juteau Ruel inc.	10-12-2021	11377	230.31 $
LBEL Inc.	10-12-2021	11378	778.57 $
Les Éditions Juridiques FD inc.	10-12-2021	11379	4 847.55 $
L'Ombre-Elle	10-12-2021	11380	300.00 $
Purolator inc.	10-12-2021	11381	51.24 $
François Taché	10-12-2021	11382	118.90 $
Guy Quevillon (Entretien ménager)	10-12-2021	11383	1 575.00 $
Bell Canada	30-11-2021	Internet	0.84 $
Bell Canada	30-11-2021	Internet	555.25 $
Bell Canada	30-11-2021	Internet	515.14 $
Hydro-Québec	30-11-2021	Internet	1 535.18 $
Hydro-Québec	30-11-2021	Internet	2 584.59 $
Mastercard	30-11-2021	Internet	1 522.55 $
Ultramar Ltée	30-11-2021	Internet	882.26 $
Ultramar Ltée	30-11-2021	Internet	614.34 $
Ultramar Ltée	30-11-2021	Internet	2 368.38 $
Revenu Québec	30-11-2021	Internet	19 111.20 $
Revenu Canada	30-11-2021	Internet	2 114.18 $
Revenu Canada	30-11-2021	Internet	5 497.85 $
Le Service de la perception retraite Québec	30-11-2021	Internet	1 501.72 $
Fonds de solidarité FTQ	30-11-2021	Internet	4 836.50 $
Revenu Québec	30-11-2021	Internet	275.38 $
Syndicat Canadien de la fonction publique	30-11-2021	Internet	657.63 $

Total payé **334 048.71 $**

En vertu du règlement # 2007-516, je vous soumets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

Liste des comptes à payer
Au 17 décembre 2021

Ville d'Estérel

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Sébastien Blanchet (Remb. dépôt de garantie)	17-12-2021	11384	10 000.00 $
ACE	17-12-2021	11385	1 178.49 $
ADMQ	17-12-2021	11386	143.72 $
B.M.R. Eugène Monette inc.	17-12-2021	11387	174.38 $
Chem Action inc.	17-12-2021	11388	2 399.53 $
Compass Minerals Canada-Québec	17-12-2021	11389	2 836.38 $
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	17-12-2021	11390	615.12 $
Éditions de Villers	17-12-2021	11391	321.93 $
Entreprises PLG Lauzon inc.	17-12-2021	11392	356.21 $
L'Équipeur Commercial	17-12-2021	11393	528.89 $
Formules Municipales	17-12-2021	11394	593.56 $
Fournitures de Bureau Denis	17-12-2021	11395	361.84 $
Imprimerie Domco Cayer	17-12-2021	11396	1 805.41 $
Toromont CAT (Québec)	17-12-2021	11397	1 855.45 $
Lafarge Canada inc.	17-12-2021	11398	928.91 $
Les Puits du Nord enr.	17-12-2021	11399	483.19 $
Les Uniformes W.Gradinger/Uniplus	17-12-2021	11400	1 367.51 $
Maintenance DG	17-12-2021	11401	2 402.98 $
Multi-Recyclage S.D. Inc.	17-12-2021	11402	1 260.71 $
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	17-12-2021	11404	3 388.73 $
Paysagiste Northland inc.	17-12-2021	11405	862.31 $
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	17-12-2021	11406	2 501.03 $
Services Conseils Enviro-Nature	17-12-2021	11407	1 322.21 $
SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	17-12-2021	11408	1 003.87 $
Groupe CLR SRAD	17-12-2021	11409	1 353.25 $
Toyota Ste-Agathe	17-12-2021	11410	29.83 $
Usinage Lac Masson inc.	17-12-2021	11411	247.05 $
Services de Café Van Houtte inc.	17-12-2021	11412	531.98 $
Voizard Rochon Notaires SENCRL	17-12-2021	11413	1 356.82 $
Yvon Marinier inc.	17-12-2021	11414	121.76 $

Total à payer **42 333.05 $**

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière